



Le Jaseur des bois

Publié par le Syndicat des Producteurs de Bois de la Côte-du-Sud

Volume 32, n° 2 – Printemps 2020

Lavons-nous les mains ...



En cette période de crise où la santé collective devient la priorité, les producteurs comme les autres citoyens sont tous concernés par l'impact de leurs activités individuelles sur la population locale. Cette conscience sociale en 2020, espérons-le, façonnera l'avenir du Québec.

La pandémie du COVID-19 a créé tout un chamboulement à votre agenda syndical de ce printemps. Rappelons que l'assemblée

des secteurs 1-A et 1-B du 17 mars 2020 a été reportée, les assemblées générales annuelles des producteurs et du Syndicat prévues le 5 mai 2020 également.



Les marchés du bois sont également chamboulés par le coronavirus et vous constaterez qu'au moment d'écrire ce journal, certains acheteurs ou marchés sont incertains quant au prix et à la date de réouverture des achats de bois rond. **Nous conseillons aux producteurs d'être vigilants à cet effet, de suivre l'évolution des marchés par les différents moyens de communication du Syndicat et de s'assurer des conditions de vente de leurs bois avant d'en entamer la récolte.**

Ensuite, le projet de mise en marché collective du bois de sciage et déroulage des producteurs est contesté principalement par les industriels du sciage résineux de la région et il est décevant de constater l'énergie et l'argent dépensés dans ce dossier par l'industrie. Vous pourrez prendre note des détails du dossier plus loin dans ce journal.

Finalement, en cette période d'urgence sanitaire, les producteurs sont invités à la prudence avant d'entreprendre leurs travaux de récolte et à s'informer régulièrement des conditions de marchés au Syndicat.

Noël Dionne, président

Report de l'assemblée de secteurs à St-Pascal et des assemblées générales annuelles 2020

Les assemblées en titre ont été reportées à une date suivant la levée de l'état d'urgence sanitaire décrété par le gouvernement du Québec. Les producteurs en seront informés par les moyens de communication du Syndicat. Les producteurs qui souhaiteraient obtenir plus d'information sont invités à communiquer avec le Syndicat par téléphone ou par courriel.

Merci de votre compréhension !

Vincent Lévesque, ing. f.

Secrétaire-gérant



Horaire d'été (1^{er} juin à la fête du travail)

Lundi au jeudi : 8 h 00 à 12 h 00 et 13 h 00 à 16 h 00

Vendredi : 8 h 00 à 12 h 00

DANS CE NUMÉRO :

Projet de mise en marché collective	2
Adoption du projet de Loi pour la taxation distincte des boisés sous aménagement	2
Modification de la méthode d'achat de bois sciage chez Matériaux Blanchet	2
Les marchés du bois (excluant le sciage et déroulage).....	3
Les marchés des bois destinés au sciage.....	4
Projets de règlements concernant les interventions dans les milieux humides et hydriques	8

PROJET DE MISE EN MARCHÉ COLLECTIVE DU BOIS DE SCIAGE ET DÉROULAGE DES PRODUCTEURS DE LA CÔTE-DU-SUD

Le projet de mise en marché collective adopté par les producteurs pour la mise en marché de leur bois de sciage et déroulage a été déposé à la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec (Régie) à l'été 2019. En novembre 2019, le Syndicat apprenait que la Régie souhaitait tenir une audience publique sur les modifications réglementaires envisagées. Cette séance fut planifiée le 20 février 2020. Cette seule journée n'a pas été suffisante et d'autres séances sont prévues pour le moment le 10 et 11 juin 2020. Entre temps et lors des prochaines séances, le Syndicat devra répondre principalement aux questions de la Régie et aux contestations des avocats des deux principaux industriels du sciage résineux de la région, soit Matériaux Blanchet et Groupe Lebel. Les mesures de contestations prises par l'industrie visent principalement à retarder la progression du dossier.

Conséquemment, le Syndicat a dû s'adjoindre les services d'un conseiller juridique pour démystifier la nature des interventions des avocats de l'industrie et cela a un coût pour les producteurs et leurs entreprises.

ADOPTION DU PROJET DE LOI POUR LA TAXATION DISTINCTE DES BOISÉS SOUS AMÉNAGEMENT

Le projet de Loi adopté modifie la Loi sur la fiscalité municipale afin de créer une catégorie d'immeubles pour les boisés enregistrés au MFFP, c'est-à-dire, ceux qui ont un plan d'aménagement forestier valide, et la possibilité pour les municipalités de les taxer différemment. La création de cette catégorie d'immeubles se fera sur une période de 3 ans à partir de janvier 2021.

Lorsque la catégorie sera créée, la municipalité ne pourra taxer les boisés au-delà du taux de base et les élus municipaux pourront réduire l'imposition de ces boisés jusqu'à 66 % du taux de base.

La Fédération des producteurs forestiers du Québec produira un argumentaire à l'automne pour les producteurs désirant faire des représentations à leurs conseils municipaux. Rappelons-nous que les municipalités taxent différemment les différentes catégories d'immeubles et offrent parfois des gels de taxes foncières pour une partie des contribuables.



MODIFICATION DE LA MÉTHODE D'ACHAT DE BOIS SCIAGE CHEZ MATÉRIAUX BLANCHET

MISE EN CONTEXTE

La situation actuelle de la COVID-19 nous amène à réviser l'ensemble de nos procédures dans un contexte d'amélioration continue de manière à demeurer compétitifs dans notre domaine d'activité. Nous cherchons à limiter la manipulation des bois ronds achetés afin d'éviter les bris de la matière, de maximiser l'utilisation des équipements dans la cour et de réduire le temps d'attente pour le déchargement. Nous devons également composer avec une problématique grandissante de disponibilité de la main-d'œuvre qualifiée pour répondre adéquatement aux différentes étapes de l'approvisionnement. Présentement, nous implantons un nouveau système de gestion de balance, des inventaires et des achats de bois. Il en est de même pour notre système comptable. L'ensemble de ces facteurs nous amènent à uniformiser les unités de mesure pour nos approvisionnements. Des comparatifs provenant de données recueillies au fil des années, nous permettent de présenter des prix d'achat à la tonne impériale verte (TIV) qui seront effectifs dès la reprise graduelle des achats le 19 mai. **VOUS DEVEZ NOUS CONTACTER AVANT DE LIVRER VOS PRODUITS.** Il sera désormais possible d'inclure un maximum de 10 % de bois de 9'4" dans les empilements de 10'4". Nous sommes conscients que c'est un changement important par rapport aux unités usuelles, mais plusieurs avantages sont à considérer. Cela assure un roulement dans les livraisons, exploite le plein potentiel des équipements de récolte, uniformise la prise de mesure, optimise la valeur des bois en fonction de la longueur et du diamètre, accélère le transit dans la cour et facilite la mise en marché. Matériaux Blanchet effectue ce virage de manière réfléchie, car le respect de nos fournisseurs fait partie de nos valeurs.

Dave Chouinard et Caroline Dubé

Matériaux Blanchet division St-Pamphile

CGFA ÉNERGIE

Cette entreprise a récemment ouvert une nouvelle cour d'entreposage de bois à St-Paul-de-Montminy ce qui lui permet de recevoir le bois plus rapidement après la coupe pour le faire sécher sur son terrain au lieu du chemin du producteur.

Un volume de 600 cordes a été convenu pour la saison 2020-2021 avec la CGFA Énergie. Conséquemment, nous demandons aux producteurs de communiquer leur production au Syndicat afin qu'une part du marché leur soit réservé.

Les marchés du bois (excluant le sciage et déroulage)

Contactez le syndicat avant de produire, les quantités sont limitées. Le prix net au producteur varie selon la zone de transport dans certains cas.

PÂTES, PAPIERS ET CARTONS, PANNEAUX

MARCHÉ ET PRIX FIXES !

CASCADES EMBALLAGE CARTON-CAISSE À CABANO (KAMOURASKA)

Essences	Diamètre accepté	Longueur	Prix net au producteur
Peuplier, tremble	3,5" à 22"	8' 6"	32,50 \$/tmh (1000 kg)
Bouleau	3,5" à 22"	8' 6"	40,20 \$/tmh (1000 kg)

DOMTAR À WINDSOR (L'ISLET-MONTMAGNY)

Essences	Diamètre accepté	Longueur	Prix net au producteur
Peuplier, tremble	3,5" à 24"	8' 4"	32,50 \$/tmh (1000 kg)
Autres feuillus	3,5" à 24"	8' 4"	40,20 \$/tmh (1000 kg)

MARCHÉ ET PRIX VARIABLES !

BOIS CARTHAGE, SAINT-ZACHARIE (L'ISLET-MONTMAGNY)

Arrêt temporaire

Date de reprise à confirmer

COVID-19

SAPPI À HINCKLEY, MAINE (L'ISLET-MONTMAGNY)

Arrêt temporaire

Date de reprise à confirmer

COVID-19

BOIS D'ÉNERGIE

BFCA À SAINT-PAMPHILE (KAMOURASKA-L'ISLET-MONTMAGNY)

Essences	Diamètre accepté	Longueur	Prix net au producteur
Érable, plaine, hêtre, bouleau	4" et +	12' à 16' - longueur d'arbre	35 \$ à 45 \$/tiv (2000 lb)

(Bois sain, pas de pourriture, pas de champignon)

CGFA ÉNERGIE À MONTMAGNY (L'ISLET-MONTMAGNY)

Essences	Diamètre accepté	Longueur	Prix net au producteur
Toutes excepté le cèdre	2" à 12"	8' 6"	70 \$ à 80 \$/corde (7,25 m ³ app.)

PRIX NET FINAL AU CHEMIN DES PRODUCTEURS CHEZ CASCADES ET DOMTAR

	Prix provisoire actuel	Prix final 2015	Prix final 2016	Prix final 2017	Prix final 2018
TREMBLE PEUPLIERS (1)	32,50 \$/tmh 29,48 \$/tiv	33,45 \$/tmh 30,34 \$/tiv	34,31 \$/tmh 31,12 \$/tiv	34,13 \$/tmh 30,96 \$/tiv	35,03 \$/tmh 31,78 \$/tiv
FEUILLUS DURS (2)	40,20 \$/tmh 36,47 \$/tiv	41,10 \$/tmh 37,28 \$/tiv	43,30 \$/tmh 39,28 \$/tiv	41,88 \$/tmh 37,99 \$/tiv	42,13 \$/tmh 38,22 \$/tiv

1 tmh = 1000 kg, 1 tiv = 907,18 kg, 1 voyage équivaut à environ 34 tmh

(1) Correspond à une valeur variant entre 111 \$ et 127 \$ la corde 8'

(2) Correspond à une valeur variant entre 153 \$ et 169 \$ la corde de 8'

Les marchés des bois destinés au sciage

Chaque producteur a la responsabilité de négocier une entente avec l'acheteur de son choix. Cette entente devrait être conclue avant d'entreprendre la production et prévoir au minimum les prix, les volumes, les normes de production et les conditions de transport du bois vers l'usine. Bien que le Syndicat ait mis en œuvre tous les moyens pour s'assurer de l'exactitude des données présentées dans les tableaux qui suivent, il ne peut être tenu responsable d'erreurs ou d'omissions. Ces données ont été mises à jour **8 mai 2020**.

Le paiement du bois au producteur est effectué par l'acheteur qui en assume l'entière responsabilité. La contribution en vigueur pour l'administration du plan conjoint est retenue par l'acheteur lors du paiement et remise périodiquement au Syndicat. Il s'agit de 0,44 \$ par m³ apparent ou 0,64 \$ par tonne impériale verte ou 3,19 \$ par corde de 8 pieds ou 3,75 \$ par mille pieds mesure de planche ou l'équivalent mathématique déterminé par le Syndicat pour une unité de mesure différente.

SAPIN ET ÉPINETTES

BARDEAUX ET CÈDRES ST-HONORÉ INC. / ST-HONORÉ JEAN CARRIER 418-485-6716

Essence	Longueur	Diamètre au fin bout	Prix livré à l'usine
Épinette	8' 6"	4½" et +	225 \$ /corde 8'

Le prix peut varier selon le volume produit par le producteur. **Prendre entente avec l'acheteur avant de produire.** Aucune pourriture.

BOIS CARGAULT INC. / ST-PAMPHILE GHISLAIN BÉLANGER OU JULIE PARÉ 418-356-5099

Essence	Longueur	Diamètre au fin bout	Prix livré à l'usine
Ép. de Norvège	8' 4"	6½" et +	185 \$ /corde 8'

Les billes doivent être saines, droites et avoir les nœuds bien rasés.

BOIS DAAQUAM INC. / DIVISION ST-JUST LÉANDRE ROULEAU 418-244-3608 POSTE 236 / TABLE ROY

Arrêt temporaire

Date de reprise à confirmer

COVID-19

BOIS DAAQUAM INC. / DIVISION ST-PAMPHILE RAYMOND LAVERDIÈRE 418-356-4260 / TABLE ROY

Arrêt temporaire

Date de reprise à confirmer

COVID-19

BOIS DE SCIAGE LAFONTAINE INC. / STE-PERPÉTUE ROBIN PELLETIER 418-359-2500 OU 418-356-6573 / TABLE ROY

Arrêt temporaire

Date de reprise à confirmer

COVID-19

GRUPE LEBEL (2004) INC. / ST-JOSEPH JONATHAN BLAIS 418-493-2097 (201)

Arrêt temporaire

Date de reprise à confirmer

COVID-19

MATÉRIAUX BLANCHET INC. / ST-PAMPHILE CAROLINE DUBÉ 418-356-3344 , POSTE 231 OU 418-710-0751

Essence	Longueur	Diamètre au fin bout	Prix livré à l'usine
Épinette	A En longueur	C 4" et +	73 \$ /tonne imp. v.
		D 5" et +	77 \$ /tonne imp. v.
		E 4½" et +	75 \$ /tonne imp. v.
Sapin	B En longueur	C 4" et +	63 \$ /tonne imp. v.
		D 5" et +	70 \$ /tonne imp. v.
		E 4½" et +	68 \$ /tonne imp. v.
Sapin - épinette	F 10' 4"	F 4" et +	44 \$ /tonne imp. v.

A 90 % et plus d'épinette

B Si moins de 90 % d'épinette

C Minimum de 7" à la souche toléré, pas de bois d'éclaircie.

D Essences séparées, 16' 6" avec une tolérance maximale de 25% de 12' 6".

E Essences séparées, 12' 6" seule longueur admise.

F Vous devez livrer des billots afin de livrer du 10' 4".

Prix pour des produits de qualité, exempts de défauts. Dans le cas contraire des réductions seront appliquées. Respecter les spécifications. Matériaux Blanchet Inc.

effectue le paiement directement aux fournisseurs. **Communiquer avec le personnel des achats avant de produire et de livrer.**

RENÉ BERNARD INC. / ST-ZACHARIE BOB LACHANCE 418-225-1063 / TABLE INTERNATIONALE

Essence	Longueur	Diamètre au fin bout	Prix livré à l'usine
Sapin - épinette	16'	6" et +	435 \$ /mille pmp
		5" - 6"	390 \$ /mille pmp
		7" et +	410 \$ /mille pmp
Ép. de Norvège	16'	7" et +	420 \$ /mille pmp
		7" et +	420 \$ /mille pmp

Aucune pourriture (toutes les billes avec carie seront déduites selon le diamètre et les billes de plus de 50 % de carie seront refusées). Tous les billots avec un diamètre de 5" seront mesurés et payés à 375 \$/mmp. **Contactez l'acheteur avant de produire.**

SCIERIE ALEXANDRE LEMAY ET FILS INC. / STE-MARIE
STÉPHANE LEMAY 418-387-5670

Essence	Longueur	Diamètre au fin bout	Prix livré à l'usine
Sapin - épinette	9' 4" AAA +	4" et +	310 \$ /corde 9'
	9' 4" AAA	4" et +	290 \$ /corde 9'
	9' 4" AA	4" et +	230 \$ /corde 9'
	8' 4" AAA +	4" et +	270 \$ /corde 8'
	8' 4" AAA	4" et +	250 \$ /corde 8'
	8' 4" AA	4" et +	210 \$ /corde 8'

Les prix peuvent varier si le bois est de mauvaise qualité. Aucun achat d'épinette de Norvège ni de bois de champs. Diamètre maximum de 14". **Les chargements dont le diamètre moyen est inférieur à 5" seront refusés. Diamètre minimum de 4 pouces. Le bois rouge ou pourri ne sera pas toléré.**

AA = Moyenne de 4" à 6"
 AAA = Moyenne de 5½" à 6½"
 AAA+ = Moyenne de 6½" et +

AUTRES RÉSINEUX

BARDOBEC INC. / ST-JUST
MARTIN-PAUL BLAIS-GAUVIN 418-244-3612 OU 418-234-3891
DONALD CLOUTIER 418-244-3612 OU 418-625-0551

Essence	Longueur	Diamètre au fin bout	Prix livré à l'usine
Cèdre	8' 4"	8" et +	270 \$ /corde 8'
	en longueur ¹	4" et +	70 \$ /tonne imp. v.

Un minimum de 12 pouces à la base pour le bois en longueur. Prendre entente avec l'acheteur avant de produire.

BOIS CARGAULT INC. / ST-PAMPHILE
GHISLAIN BÉLANGER OU JULIE PARÉ 418-356-5099

Essence	Longueur	Diamètre au fin bout	Prix livré à l'usine
Mélèze	8' 4"	6½" et +	185 \$ /corde 8'

Les billes doivent être saines, droites et avoir les nœuds bien rasés.

BOIS ROND USINÉ L.G. INC. / ISSOUDUN
MICHEL GINGRAS 581-991-2715 / CLAUDEL LORD 418-997-2715

Essence	Longueur	Diamètre au fin bout	Prix livré à l'usine
Pin blanc	10' 6"	14" et +	550 \$ /mille pmp
	12' 6"	14" et +	550 \$ /mille pmp
	16' 6"	14" et +	550 \$ /mille pmp

Maximum 1,5" pour les nœuds noirs et 3" pour les nœuds rouges. Contacter l'acheteur avant de produire. Mesurage à la table de Roy.

GROUPE LEBEL (2004) INC. / ST-JOSEPH
JONATHAN BLAIS 418-493-2097 (201)

Arrêt temporaire

Date de reprise à confirmer

COVID-19

LES BARDEAUX LAJOIE INC. / ST-EUSÈBE
GILLES BÉRUBÉ OU DENIS LAJOIE OU MANON GOSSELIN

418-899-2541

Essence	Longueur	Diamètre au fin bout	Prix livré à l'usine
Cèdre	8' 4"	5" et +	210 \$ /corde 8'
	6' 4"	5" et +	157.50 \$ /corde 6'
C. à bardeau	8' 4"	8" et +	250 \$ /corde 8'

Prendre entente avec l'acheteur avant de produire.

MAIBEC INC. / ST-PAMPHILE
SYLVAIN GARNEAU 819-661-2766

Essence	Longueur	Diamètre au fin bout	Prix livré à l'usine
Cèdre	8' 8"	9" et +	250 \$ /corde 8'
	en longueur *	6" et +	68 \$ /tonne imp. v.

* Diamètre minimum à la souche 12". Contactez l'acheteur avant de produire. Maibec peut planifier le transport.

MOBILIER RUSTIQUE (BEUCE) INC. / ST-MARTIN
SYLVIE POULIN OU SERGE-PAUL QUIRION 418-382-5987 / TABLE ROY

Essence	Longueur	Diamètre au fin bout	Prix livré à l'usine	
Cèdre	AA	10' 6" et 12' 6"	6" et +	450 \$ /mille pmp
	A	10' 6" et 12' 6"	6" et +	350 \$ /mille pmp
	A-AA	10' 6" et 12' 6"	3.5" à 5¾"	1,40 \$ à 5,65 \$ ch.
	AA	8' 6"	5" et +	315 \$ /corde 8'
	AA	8' 6"	3" à 5"	170 \$ /corde 8'
	AA	6' 6"	5" et +	185 \$ /corde 6'

Très important : le bois de 6' et 8' doit obligatoirement être démêlé selon les longueurs et selon les classes de diamètre indiquées. Une surlongueur de 4 à 6 pouces est demandée. Le bois livré sera payé selon la liste de prix en vigueur au moment de la livraison. Le paiement se fera environ de 15 à 20 jours après la réception du bois. Communiquez avec l'acheteur avant de produire. Qualité AA = aucune pour-riture, aucune fourche et courbe maximale de 1 pouce. Qualité A = moins d'un pouce de pourriture, aucune fourche et courbe maximale de 2 pouces. Les morceaux pourris, croches, coupés de plus d'un an ou avec marque de scie profonde, seront refusés. Vérifiez avec l'acheteur pour le bois piqué par les rouleaux de multifonctionnelles. Pour plus d'informations, visitez le site Internet au www.mobilierrustique.com. Communiquer avec Sylvie au poste 101. Aucune réception les vendredis.

RENÉ BERNARD INC. / ST-ZACHARIE
BOB LACHANCE 418-225-1063 / TABLE INTERNATIONALE

Essence	Longueur	Diamètre au fin bout	Prix livré à l'usine
Pin blanc	#1 12' - 14' - 16'	10" et +	450 \$ /mille pmp
	#p 10' - 12' - 14' - 16'	8" et +	350 \$ /mille pmp
Pin rouge	12' et 16'	8" et +	350 \$ /mille pmp
	10'	6" et +	350 \$ /corde 10'

#1 : Billots avec 1½" nœuds noirs et 3½" nœuds rouges.

#p : Palette : tous les billots qui ne sont pas dans la catégorie #1 et les billots de 10'. Bois droit, pas de pourriture, pas de roulerie, pas de bois taché et trou de vers, les billes doivent être exemptées de tous métaux. Contactez l'acheteur avant de produire. Tous les billots de pin rouge doivent avoir un minimum 6" pour être mesurés et payés.

Pendant la saison estivale Pin rouge : du 15 mai au 15 septembre seulement coupé en longueur de 10' 5" et diamètre minimum de 6" et +. Pin blanc et pin rouge : devront être livré à l'usine de St-Zacharie maximum 1 semaine après la coupe.

L'outil pour comparer le prix du bois



STELLA-JONES / GATINEAU

PHILIPPE FREDETTE 819-986-8998 EXT. 1162

Essence	Longueur	Circonférence à 6' de la souche	Circonférence min. au fin bout	Prix au chemin
Pin rouge - pin gris	32'	30" à 36"	21"	35 \$ chaque tige
	37'	34" à 42"	23"	40 \$ chaque tige
	42'	39" à 46"	23"	75 \$ chaque tige
	47'	42" à 48"	25"	95 \$ chaque tige
	52'	47" à 53"	25"	130 \$ chaque tige
	57'	48" à 54"	25"	160 \$ chaque tige
	62'	50" à 56"	25"	170 \$ chaque tige

Aucune carie ou pourriture, aucune section morte sur le tronc, pas de coude, courbure légère acceptée. Contactez l'acheteur avant la coupe pour connaître ses spécifications.

FEUILLUS DURS

**BÉGIN & BÉGIN INC. / LOTS RENVERSÉS
418-899-6786 / TABLE INTERNATIONALE**

Nous nous engageons à recevoir le sciage en inventaire (bois d'hiver), sur entente **renouvelée seulement** dès le 1^{er} juin 2020. Aucun sciage frais (bois de sève) ne sera accepté jusqu'à nouvel ordre. Prière de prendre arrangement avant toute livraison.

Aucun sciage ne sera accepté sans nouvelle entente.

COVID-19

**INDUSTRIES MANUFACTURIÈRES MÉGANTIC / LAC-MÉGANTIC
GASTON PARADIS 418-750-1054 / TABLE INTERNATIONALE**

Essence	Longueur	Diamètre au fin bout	Prix livré à l'usine	
Bouleau blanc - bouleau jaune qualité déroulage. ¹				
AA	4 FC	8' 6" ou 9' 4"	16" et +	1 700 \$ /mille pmp
AD	4 FC	8' 6" ou 9' 4"	14" et 15"	1 375 \$ /mille pmp
	3 FC	8' 6" ou 9' 4"	16" et +	1 375 \$ /mille pmp
D1	4 FC	8' 6" ou 9' 4"	12" et 13"	975 \$ /mille pmp
	3 FC	8' 6" ou 9' 4"	14" et +	975 \$ /mille pmp
D2	4 FC	8' 6" ou 9' 4"	11"	750 \$ /mille pmp
	3 FC	8' 6" ou 9' 4"	12" et 13"	750 \$ /mille pmp
	2 FCC	8' 6" ou 9' 4"	14" et +	750 \$ /mille pmp
D3	4 FC	8' 6" ou 9' 4"	10"	575 \$ /mille pmp
	3 FC	8' 6" ou 9' 4"	11"	575 \$ /mille pmp
	2 FC	8' 6" ou 9' 4"	14" et +	575 \$ /mille pmp

FC : face claire ou côté sans défaut. Les billes doivent être fraîchement coupées et provenir de tiges vivantes. ¹ Défaut de bout : aucun pour AA-AD-D2 (11") et un de 2" à 4" centré (diamètre 14" et +) pour les autres. Le diamètre maximum au gros bout est de 30" à 8 pieds. Les nœuds doivent être sains et d'un diamètre maximum de 3".

AMEX BOIS FRANCS HARD WOOD INC. / PLESSISVILLE

LUC LAMBERT 819-998-0520 OU 877-362-8307 / TABLE INTERNATIONALE

Essence	Qualité	Longueur	Diamètre au fin bout	Prix livré à l'usine	
Bouleau blanc	4FC	8' à 16' 4"	15"	900 \$ /mille pmp	
			13"	700 \$ /mille pmp	
			12"	550 \$ /mille pmp	
			11"	525 \$ /mille pmp	
			3FC	16" et +	900 \$ /mille pmp
				14" à 15"	700 \$ /mille pmp
	2FC	8' à 16' 4"	13"	550 \$ /mille pmp	
			12"	525 \$ /mille pmp	
			15" et +	525 \$ /mille pmp	
			10" à 12"	425 \$ /mille pmp	
			9"	350 \$ /mille pmp	
			13" et +	425 \$ /mille pmp	
Bouleau jaune/merisier	4FC	8' à 16' 4"	15"	1 125 \$ /mille pmp	
			13"	950 \$ /mille pmp	
			12"	750 \$ /mille pmp	
			11"	650 \$ /mille pmp	
			3FC	16" et +	1 125 \$ /mille pmp
				14" à 15"	950 \$ /mille pmp
	2FC	8' à 16' 4"	13"	750 \$ /mille pmp	
			12"	650 \$ /mille pmp	
			15" et +	650 \$ /mille pmp	
			10" à 12"	525 \$ /mille pmp	
			9"	375 \$ /mille pmp	
			13" et +	525 \$ /mille pmp	
Érable à sucre	4FC	8' à 16' 4"	15"	1 375 \$ /mille pmp	
			13"	1 175 \$ /mille pmp	
			12"	1 000 \$ /mille pmp	
			11"	725 \$ /mille pmp	
			3FC	16" et +	1 375 \$ /mille pmp
				14" à 15"	1 175 \$ /mille pmp
	2FC	8' à 16' 4"	13"	1 000 \$ /mille pmp	
			12"	725 \$ /mille pmp	
			15" et +	725 \$ /mille pmp	
			10" à 12"	525 \$ /mille pmp	
			9"	325 \$ /mille pmp	
			13" et +	525 \$ /mille pmp	
Érable rouge	4FC	8' à 16' 4"	15"	1 050 \$ /mille pmp	
			13"	925 \$ /mille pmp	
			12"	800 \$ /mille pmp	
			11"	650 \$ /mille pmp	
			3FC	16" et +	1 050 \$ /mille pmp
				14" à 15"	925 \$ /mille pmp
	2FC	8' à 16' 4"	13"	800 \$ /mille pmp	
			12"	650 \$ /mille pmp	
			15" et +	650 \$ /mille pmp	
			10" à 12"	500 \$ /mille pmp	
			9"	325 \$ /mille pmp	
			13" et +	500 \$ /mille pmp	
Frêne blanc	4FC	8' à 16' 4"	15"	950 \$ /mille pmp	
			13"	800 \$ /mille pmp	
			12"	650 \$ /mille pmp	
			11"	550 \$ /mille pmp	
			3FC	16" et +	950 \$ /mille pmp
				14" à 15"	800 \$ /mille pmp
	2FC	8' à 16' 4"	13"	650 \$ /mille pmp	
			12"	550 \$ /mille pmp	
			15" et +	550 \$ /mille pmp	
			10" à 12"	425 \$ /mille pmp	
			9"	325 \$ /mille pmp	
			13" et +	425 \$ /mille pmp	

Couper vos billots le plus droit possible, une courbe est un défaut majeur. Perte de volume et ou grade selon la sévérité de la courbe. Nous préférons les longueurs paires. Diamètre maximal à la souche de 34". Les billes plus grosses seront rejetées et non payées.

BOIS CARGAULT INC. / ST-PAMPHILE GHISLAIN BÉLANGER OU JULIE PARÉ 418-356-5099			
Essence	Longueur	Diamètre au fin bout	Prix livré à l'usine
Bouleau – merisier	8' 4"	6½" et +	250 \$ /corde 8'
Bois francs	8' 4"	6½" et +	250 \$ /corde 8'

Les billes doivent être saines, droites, avoir les nœuds bien rasés. Les billes de bouleau et merisier doivent être fraîchement coupées et celles contenant du bois décoloré seront reclassées dans la catégorie « Bois francs ». Arrêt des achats de 50".

**SCIERIE ARBOTEK INC. / ST-JUST
JIMMY DESCHENES 418-244-3691 / TABLE INTERNATIONALE**

Arrêt temporaire

Date de reprise à confirmer

COVID-19

**SCIERIE ST-FABIEN INC. / ST-FABIEN
DANIEL LÉVESQUE OU MATHILDE BENSCH 418-869-2761, 418-750-8768**

Essence	Longueur	Diamètre au fin bout	Prix livré à l'usine
Bois francs	8' 4"	6" et +	230 \$ /corde 8'
	8' 4"	6" et +	235 \$ /corde 8' *
	7' 5"	6" et +	215 \$ /corde 7'
	7' 5"	6" et +	220 \$ /corde 7' *

* Prix à l'Ouest de la MRC de Rivière-du-Loup. Communiquer avec la Scierie avant la production. Les traits de scie doivent être perpendiculaires à l'axe de la bille, les branches et les nœuds coupés à l'affleurement du tronc. Les billes doivent être droites, saines, sans fourche ou corps étranger. Les chicots et le bois sec ne sont pas acceptés. Bonus possible sous certaines conditions.

TREMBLE

**BARDEAUX ET CÈDRES ST-HONORÉ INC. / ST-HONORÉ
JEAN CARRIER 418-485-6716**

Essence	Longueur	Diamètre au fin bout	Prix livré à l'usine
Tremble	8' 6"	5" et +	225 \$ /corde 8'

Le prix peut varier selon le volume produit par le producteur. **Prendre entente avec l'acheteur avant de produire.** Aucune pourriture.

**BOIS CARGAULT INC. / ST-PAMPHILE
GHISLAIN BÉLANGER OU JULIE PARÉ 418-356-5099**

Essence	Longueur	Diamètre au fin bout	Prix livré à l'usine
Tremble	8' 4"	6½" et +	220 \$ /corde 8'

Les billes doivent être saines, droites et avoir les nœuds bien rasés.

**GROUPE NBG INC. / RIVIÈRE-BLEUE
BALANCE, 418-893-5575, POSTE 205**

Nous nous engageons à recevoir le sciage en inventaire (bois d'hiver), sur entente **renouvelée seulement** dès le 1^{er} juin 2020. Aucun sciage frais (bois de sève) ne sera accepté jusqu'à nouvel ordre. Prière de prendre arrangement avant toute livraison.

Aucun sciage ne sera accepté sans nouvelle entente.

COVID-19

**LES BOIS STÉ-GAU / ST-ADALBERT
STEVE GAUVIN 418-356-5591 / TABLE INTERNATIONALE**

Essence	Longueur	Diamètre au fin bout	Prix livré à l'usine
Tremble	1 8' 4" - 12' 6" - 16' 6"	11" et +	315 \$ /mille pmp
	2 8' 4" - 12' 6" - 16' 6"	12" et 13"	
	3 8' 4" - 12' 6" - 16' 6"	14" et +	

L'usine accepte les billes provenant du premier tronçon de 16' des tiges. Aucune carie acceptée.

¹ 4 faces claires exigées, aucun défaut admissible.

² 3 faces claires exigées, défaut maximum admissible : 1 nœud de 2 pouces ou moins.

³ 3 faces claires exigées, défaut maximum admissible : 2 nœuds de 2 pouces ou moins sur une seule face.

**SCIERIE ARBOTEK INC. / ST-JUST
JIMMY DESCHENES 418-244-3691 / TABLE INTERNATIONALE**

Arrêt temporaire

Date de reprise à confirmer

COVID-19

**SCIERIE ST-FABIEN INC. / ST-FABIEN
DANIEL LÉVESQUE OU MATHILDE BENSCH 418-869-2761, 418-750-8768**

Essence	Longueur	Diamètre au fin bout	Prix livré à l'usine
Tremble	8' 4"	5" et +	225 \$ /corde 8'
	8' 4"	5" et +	230 \$ /corde 8' *
	7' 5"	5" et +	210 \$ /corde 7'
	7' 5"	5" et +	215 \$ /corde 7' *

* Prix à l'Ouest de la MRC de Rivière-du-Loup. Communiquer avec la Scierie avant la production. Les traits de scie doivent être perpendiculaires à l'axe de la bille, les branches et les nœuds coupés à l'affleurement du tronc. Les billes doivent être droites, saines, sans fourche ou corps étranger. Les chicots et le bois sec ne sont pas acceptés. Le peuplier baumier n'est pas accepté. Bonus possible sous certaines conditions.

Projets de règlements concernant les interventions dans les milieux humides et hydriques

Le 19 février dernier, le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) a publié le projet de *Règlement sur l'encadrement d'activités en fonction de leur impact sur l'environnement* (REAFIE) qui détermine les autorisations devant être obtenues en vertu de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (LQE). Ce projet de règlement vise à remplacer le projet de *Règlement relatif à l'autorisation ministérielle et à la déclaration de conformité en matière environnementale* (RAMDCME) encadrant notamment les activités forestières dans les milieux humides et hydriques qui n'a jamais été adopté en raison des critiques formulées sur son contenu. Le projet de REAFIE est maintenant disponible à cette adresse : <http://www.environnement.gouv.qc.ca/lqe/autorisations/realie/index.htm>.

Le REAFIE détermine le niveau d'autorisation requis en fonction du risque environnemental de l'activité. Toutefois, c'est le projet de *Règlement sur les activités dans des milieux humides, hydriques et sensibles* (RAMHHS) qui présente les conditions de réalisation pour les activités exemptées d'une autorisation du MELCC ou admissibles à une déclaration de conformité lorsque celles-ci sont réalisées dans un milieu humide ou hydrique. Le projet de RAMHHS est maintenant disponible au même lien que le REAFIE.

Le REAFIE et le RAMHHS feront l'objet d'une période de consultation de 60 jours, soit jusqu'au 19 avril. Le MELCC souhaite que le RAMHHS et la portion exemption et déclaration de conformité du REAFIE soient en vigueur le 31 décembre 2020. La portion recevabilité du REAFIE, soit les documents à déposer au support d'une demande d'autorisation, est souhaitée entrée

en vigueur le 31 décembre 2021. Entre temps, le *Règlement relatif à l'application de la Loi sur la qualité de l'environnement* s'applique pour les activités réalisées dans les cours d'eau et les tourbières et la Liste des exemptions administratives du 2 avril 2019 s'applique pour les activités sylvicoles dans les marécages arborescents (<http://www.environnement.gouv.qc.ca/publications/note-instructions/19-01/listes-exclusions-administratives.pdf>).

Source : Note 438, FPFQ, Marc-André Rhéaume, Marc-André Côté, 2 mars 2020.

NOTER BIEN !

Selon une analyse de la Fédération des producteurs forestiers du Québec, les milieux humides potentiels du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques représentent 10 % de la superficie forestière productive au Bas-St-Laurent et 16 % dans la région des Appalaches.

Publié trois (3) fois par année avec la contribution du fonds forestier des producteurs de bois de la Côte-du-Sud.
Distribution : aux producteurs de bois de la Côte-du-Sud
Tirage : 3 000 exemplaires
Impression : Base 132
Dépôt légal : Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2020
Retourner toute correspondance ne pouvant être livrée à :
Syndicat des Producteurs de Bois de la Côte-du-Sud
1120 6^e Avenue Bureau 400, La Pocatière (QC) G0R 1Z0
Tél. : (418) 856-4639, Télécopieur : (418) 856-2775
Courriel : spbcs@globetrotter.net
Site Internet : www.spbcs.ca

